

Présentation du livre *Chroniques de rétention 2008 - 2010*



# Il est temps de témoigner

Avez-vous déjà dû renoncer à vivre chez vous ? Vous couper de vos racines, de votre famille, de vos repères, des codes sociaux de votre culture, de votre langue, celle qui vous vient de votre mère, de la mère de votre mère et de sa mère avant elle ? Avez-vous déjà pris le risque de partir, de tout laisser et de venir seul face à l'inconnu ? Avez-vous déjà été éloigné de tout ce qui vous attachait à la vie au point de perdre la mémoire de vous-même, le goût des autres, la mesure de ce qui est possible... et de vous jeter à la mer jusqu'à peut-être un jour, arriver autre part, pour essayer. Simplement essayer une vie meilleure ?

Savez-vous le poids du regard que porte sur vous le policier qui vous menotte devant vos enfants, ce policier qui vous pousse dans un fourgon en direction d'un centre de rétention pour vous cracher comme un microbe, loin, ailleurs ? Loin de votre famille, de tout ce que vous avez construit, loin de vous-même ?

Connaissez-vous la couleur des murs à l'intérieur d'un centre comme celui du Mesnil-Amelot ou de Vincennes ? Le quotidien, les juges, l'odeur, les visages des autres qui sont avec vous : un Cambodgien, trois Indiens, deux Afghans, dix-huit Maliens, sept Tamouls, trois Soudanais, quinze Algériens. Autour de vous : l'exil du monde, les conflits. Les coups policiers de temps en temps, les cellules d'isolement, l'enfermement des marmailles innocentes, des français au teint trop basané, les expulsions par bateau pour neutraliser toute forme de résistance ou de solidarité.

Voulez-vous seulement savoir ?

La liste que le policier accroche chaque matin dans la zone des retenus : allez-y, courez, ce matin... votre nom peut-être : *Vol Roissy R2C AF2184 10h40 Kinshasa*. Hier, c'était le tour du Pakistanais qui vous dépannait en cigarettes. Aujourd'hui, c'est le vôtre. Les recours épuisés. Le soutien enrayé. L'insupportable qu'on vous oblige à supporter et l'espoir qui étouffe sous des procédures marécageuses. Il vous reste votre corps et parfois le choix entre l'hôpital si vous avez le courage de vous faire mal, la prison si vous avez l'audace de vous débattre ou l'avion si vous abandonnez.

Environ 35 000 étrangers sont enfermés légalement ou illégalement dans les centres et locaux de rétention chaque année.

Depuis 25 ans, La Cimade est à leurs côtés à l'intérieur des murs. En 1984, les intervenants se comptaient sur les doigts d'une main. En 2009, nous étions près de 70. Cette mission de défense des droits des étrangers et de solidarité active est unique en Europe. Loin d'être une caution à la réalité catastrophique de la rétention, cette force de regard et de réaction a été remise en question par l'État à la fin de l'année 2008. Sans doute avons-nous trop défendu. Trop parlé.

Il est temps de témoigner.

Humour noir, analyse politique, poésie, dialogues, anecdotes : loin des clichés irréels, des images médiatiques ou des communiqués de presse, nous, intervenants de La Cimade, avons décidé de prendre les mots comme on prend les armes.

# Pourquoi écrire ?

**Clémence Viannay, auteur : « Ces textes sont peut-être ce qu'il y a de plus enragé en nous. »**

**« C'est un vrai travail d'écrire, de témoigner. Sur la rétention, encore plus : peur du cliché, peur d'être rébarbatif. «Une obligation contractuelle», il paraît. Mais témoigner, ça se fait avec les tripes, non ? On ne peut pas se contenter de chiffres, abstraits, et d'analyses thématiques.**

Quand j'ai commencé mon travail en rétention, je me présentais comme une juriste. C'est vrai, sur mon contrat, il est écrit «accompagnatrice juridique». Au fil des interventions, des mois passés dans le centre à côtoyer gendarmes et retenus de toute nationalité, l'image qu'on se fait de notre travail évolue. De «juriste», on passe à «assistance sociale» - la plupart des personnes rencontrées nous présentent ainsi à leur famille, puis à «simple observateur», dans les moments les plus critiques où l'incapacité à agir et le pessimisme s'imposent.

De là part l'envie, presque le besoin, d'écrire. Parce qu'à force de s'énerver à voix haute contre la politique, les pratiques policières, les tribunaux, la passivité collective, parce qu'à force d'écrire selon des codes juridiques précis, des cadres formels imposés, il devient difficile de transmettre quelque chose, de raconter véritablement ce qu'il y a derrière les murs : l'humain se perd...

Ces textes sont peut-être ce qu'il y a de plus enragé en nous. Ils nous obligent à sortir de notre routine professionnelle, de notre mécontentement quotidien pour nous efforcer de poser des mots, justes et réfléchis sur ce qu'on voit et ce qu'on vit. »

*Car chacun fait ce qu'il peut de sa détresse. La mienne me laisse de marbre devant l'enfant enfermé. Entre lui et moi, une barrière glacée comme s'il ne s'agissait pas là d'un humain, mais d'un cas juridique froid, logique. Le refuge de la raison. Sécheresse soudaine de mon affectif, cœur de pierre.*

Extrait de « Des enfants enfermés », Charlotte de Laubier

**Sarah Danflous, auteur : « Et d'écrivain en herbe, l'on devient témoin »**

« Ecrire, c'est comme pour beaucoup de choses, on se dit qu'on ne sait pas, on ne va pas y arriver... Malgré la crainte de ne pas trouver les mots justes, on finit par se lancer. Pour commencer, le plus simple : mettre sur papier sa journée de travail. Une première phrase, vite raturée ; quelques lignes écrites mais tellement rigides. Le lendemain, on s'y remet – non sans se motiver, cette appréhension étant toujours là. Peu à peu le poignet se délie, les mots viennent plus facilement, on y prend goût, un vrai exutoire.

L'on se rend compte que l'écriture est comme un corps. Certains ont cette capacité qui semble si naturelle à le tordre en tout sens, pour d'autres, il leur faut le temps. Le temps de s'étirer, s'assouplir. Puis vient le moment où ça y est, après de multiples ratures, de frustrations à rechercher le mot exact, enfin on arrive à retranscrire cette émotion, ce ressenti, cette odeur. A cet instant précis, le sens de témoignage prend enfin toute son importance. Dès lors, tout devient matière à écritures. Certaines se limitant à quelques lignes, d'autres, aboutissant à un texte devenant matière pour un recueil.

Et d'écrivain en herbe l'on devient témoin. Témoin de notre époque, témoin pour passer le relais. »

## **Amélie Dugué, auteur : « Je n'ai pas choisi d'écrire »**

« Je n'ai pas choisi d'écrire des textes pour ce livre. Ils se sont imposés à moi. Comme une nécessité. Pour moi d'abord, pour pouvoir crier mes frustrations et ma colère nées de cet univers schizogène. Pour toutes ces personnes enfermées dont j'ai croisé le regard, elles à qui une part d'humanité venait d'être arrachée.

Pour vous aussi, lecteurs : il le fallait ; il y a urgence à connaître les entrailles de la machine. »

*- Ouais... je comprends rien, madame. Là, j'ai pris quinze jours ici, c'est ça ? Encore de la détention ? Ah non, c'est rétention que je dois dire, non ? Qu'est-ce qu'on peut faire, madame ?*

*- Ça m'a l'air compliqué, si on n'a aucun document sur rien. Vous comprenez, vous avez quinze alias différents, aucun document pour prouver ce que vous avez vécu, à part une ordonnance de Subutex de 2009, vous n'avez aucune famille, aucun domicile, aucune trace de vous... Vous êtes sûr que je ne peux pas appeler un hôpital ou une association qui aurait été sur votre chemin ?*

*- Je ne sais plus, je n'ai rien. La dernière fois, je me suis tranché la gorge.*

Extrait de « La dernière fois, je me suis tranché la gorge », Eve Chrétien

## **Julie Chansel, coordinatrice de l'ouvrage : « Chaque intervenant n'est pas qu'un accompagnateur juridique, un as de la procédure, un champion du recours, il est cette vigie essentielle dans le gris des limites, l'à peu près du supportable. »**

« Chargée de communication et d'information sur la rétention administrative à La Cimade de 2007 à 2009, il m'a toujours semblé nécessaire de publiciser, via les salariés de La Cimade

dans les CRA et les LRA, la réalité de l'enfermement des étrangers en instance d'expulsion. Celles et ceux qui interviennent dans les CRA et les LRA sont les témoins d'un quotidien souvent dramatique. Placés en première ligne, ils agissent, ils observent. Ils encaissent aussi. Leurs paroles, leurs écrits sont précieux pour approcher des destins qui se jouent derrière les murs de ces lieux d'enfermement, pour replacer « un retenu » dans toute son humanité. A la frontière entre la liberté et la rétention, le dehors et le dedans, chaque intervenant témoigne de vies suspendues. Chaque intervenant n'est pas qu'un accompagnateur juridique, un as de la procédure, un champion du recours, il est cette vigie essentielle dans le gris des limites, l'à peu près du supportable. Après avoir mis en ligne sur le site de La Cimade des récits factuels, déjà nommés Chroniques de rétention, il m'a paru intéressant de proposer aux intervenants d'aller plus loin, de se retrouver autour d'un projet plus pérenne, plus impliquant, plus personnel aussi tout en étant éminemment collectif, un livre dont ils seraient les auteurs. Une dizaine d'entre nous s'est constituée en « équipe bouquin ». Nous avons eu le plaisir de recevoir plus d'une centaines de textes, écrits par des bénévoles ou des salariés en rétention. D'ateliers en réunions, notre comité de lecture en a sélectionné 87. Ce livre-chorale, *Chroniques de rétention 2008-2010*, est un témoignage unique de la mission de La Cimade auprès des étrangers placés en rétention administrative. »

## **Plus de 35 000 étrangers passés par les centres de rétention en 2009, 29 000 expulsés ...**

En France, celui ou celle qui n'a pas de papiers, qui ne peut justifier légalement sa présence sur le territoire, peut à tout moment, lors d'un contrôle de police, et parfois dans des conditions qui flirtent avec l'arbitraire, voire l'illégalité, être interpellé, mis en garde à vue dans un commissariat puis, depuis 1981, être « placé en rétention administrative », dans ces lieux de privation de liberté que sont les centres et locaux de rétention administrative (CRA et LRA). A l'issue de leur « séjour » dans le CRA, ils seront, selon une procédure administrative complexe, soit remis en liberté par une juridiction, soit expulsés. Ou parfois déferés, en cas de refus d'embarquement, par exemple. Nombre d'entre eux sont aussi libérés sans qu'il y ait de décision judiciaire, car ils ne sont pas reconnus par un consulat, lequel ne peut émettre de laissez-passer permettant l'expulsion. Après un, voire plusieurs passages en rétention, ils retournent le plus souvent à une vie clandestine. De douze jours en 1998, la durée maximum légale de rétention est passée à trente-deux jours le 1er janvier 2004. Avec le nouveau « projet de loi Besson » de 2010, la cinquième loi sur l'immigration en sept ans, la durée de rétention pourrait être de quarante-cinq jours.

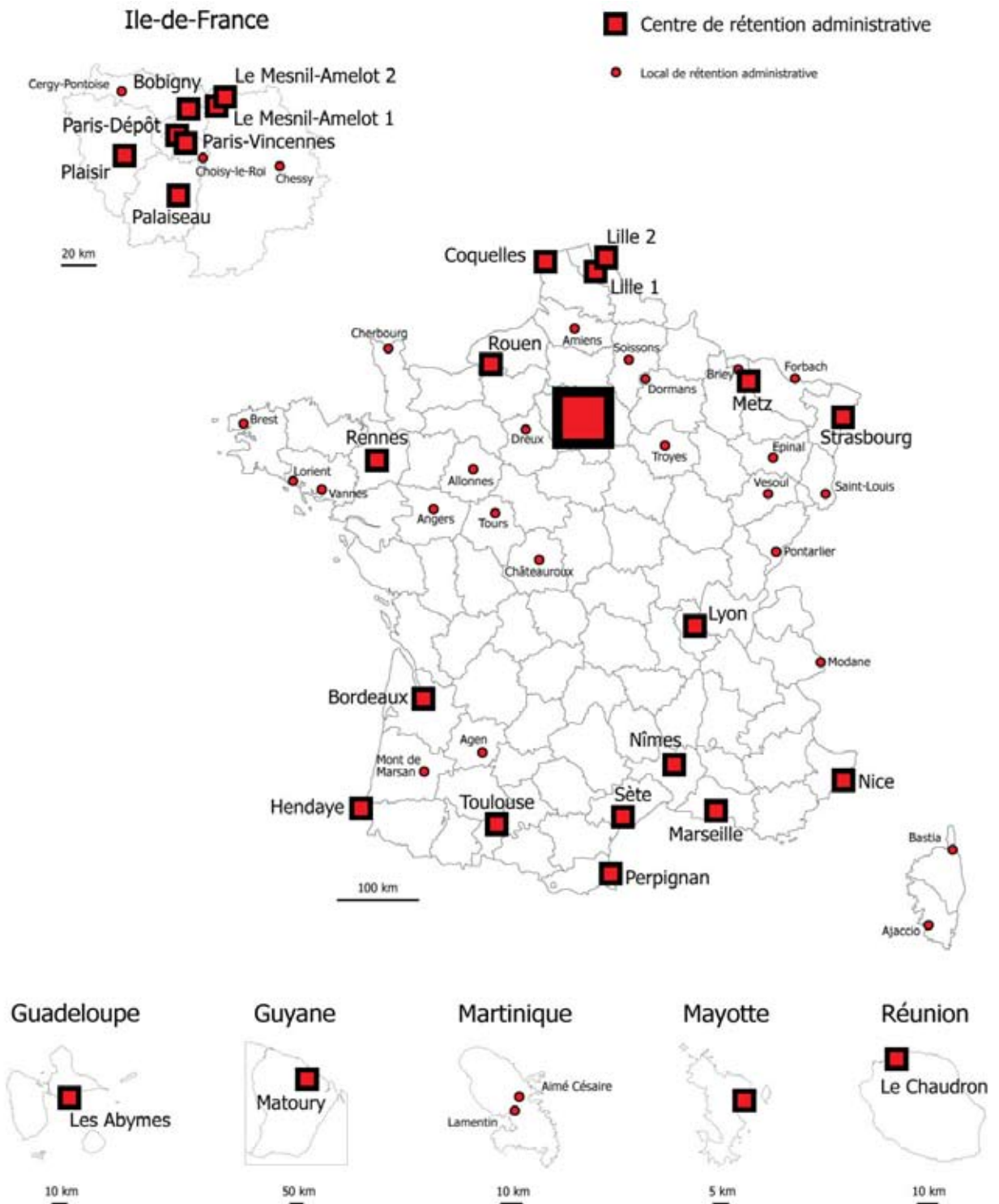
La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Présente dès 1940 dans les camps d'internement du Sud de la France, elle est sollicitée en 1984 par Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, qui demande à l'association d'assurer une mission d'accompagnement social auprès des étrangers « retenus ». Au fil des ans, face à une législation en matière de droit des étrangers de plus en plus complexe, et à une politique d'immigration de plus en plus dure, la mission de La Cimade dans les centres de rétention évolue et devient principalement un accompagnement juridique. Cette mission unique en Europe, requiert alors les compétences de plus de 170 « intervenants », salariés et bénévoles, dans 23 centres et une vingtaine de locaux de rétention où, chaque année, ils rencontrent près de 35 000 personnes (hommes, femmes, enfants, malades, etc.) « en instance d'éloignement ». Des étrangers que les autorités françaises veulent contrôler, escamoter de la sphère publique, avant de les expulser.

En août 2008, la publication d'un décret par Brice Hortefeux, suivie d'un premier appel d'offres (annulé par le tribunal administratif de Paris), puis d'un second, a remis en cause cette mission associative en rétention. Ce dispositif voulait transformer une mission d'aide à l'exercice effectif des droits en simple mission d'information, facilitant ainsi la politique des quotas d'expulsion mis en place par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. En 2009, le ministère de l'Immigration a procédé à l'expulsion de 29 000 personnes dépassant son objectif fixé à 27 000 ; 28 000 sont prévues en 2010. Cette réforme est effective depuis le 1er janvier 2010 : La Cimade et, désormais, quatre autres associations interviennent dans les 23 centres de rétention administrative de France et d'outre-mer. Une lutte associative a permis de maintenir une mission d'aide à l'exercice des droits, mais n'a pu empêcher l'éclatement de l'action auprès des étrangers en plusieurs lots régionalisés.

Accompagnateur juridique, l'intervenant de La Cimade évalue avec chacun des « retenus » sa situation, et lui offre également un temps de parole, d'écoute, lui permettant de retrouver sa part d'humanité. Témoin privilégié de cette réalité méconnue et dramatique, sa mission d'aide à l'exercice effectif des droits se double d'une mission de témoignage qui ne demandait qu'à être recueilli.

Extrait de la préface de *Chroniques de rétention*, Julie Chansel.

# Carte des centres et locaux de rétention administrative de France en 2010



# Repères historiques

**Années 70** Découverte de lieux de rétention dans un flou juridique, dont en 1975 celui d'Arenc. Campagne de La Cimade demandant leur fermeture

**1981** Légalisation des centres de rétention administrative.

**1984** Création des centres de rétention administrative. Georgina Dufoix sollicite La Cimade pour assurer une mission d'information et de soutien aux étrangers retenus. Cela suscite des débats : peut-on collaborer avec l'État à une situation contre laquelle on s'élève ? **Le choix a été d'accepter la mission, pour soutenir les personnes dans leurs droits, savoir ce qui se passe dans les centres de rétention et faire contrepoids face à l'administration, dans un rôle de vigilance citoyenne.**

**1997-2001** Élaboration du premier décret sur la rétention qui vise à définir les rôles des intervenants et à élaborer des normes matérielles et juridiques pour les personnes retenues.

**Mars 2001** Publication du décret sur la rétention. Une mission d'aide à l'exercice effectif des droits en rétention doit être confiée à une association à caractère national. La Cimade est désignée pour cette mission.

**Septembre 2001** Premier rapport annuel. La Cimade témoigne.

**2002** 786 places en centres de rétention administrative

**2003** Durée de rétention maximum prolongée de 12 à 32 jours. Construction de nouveaux centres.

**2005** Création de secteurs familles dans les centres de rétention.

**2007** 1700 places en centres de rétention administrative.

**2008** Publication d'un décret et d'un appel d'offres réduisant la mission associative en centre de rétention. La Cimade s'oppose à cette réforme.

**1<sup>er</sup> janvier 2010** La réforme de la mission associative en centre de rétention est effective. Désormais La Cimade ainsi que l'ASSFAM, France Terre d'Asile, Forum Réfugié et l'Ordre de Malte interviennent dans les centres de rétention administrative.